



Compte Rendu du CSAL 16 mars 2023

Comité Social d'Administration local

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du CTL du 15/11/2022
- 2 – Le SIP de demain – Orientations relatives à la transformation des SIP (pour information)
- 3 – Point sur les mesures de sobriété énergétique : présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et du dispositif de délestage (pour information)
- 4 – Bilan de l'EDR pour 2022
- 5 – Rapport d'activité 2022
- 6 – Questions diverses.

En réponse aux déclarations liminaires, M. Girault précise qu'il n'est pas compétent pour débattre du sujet de la retraite et nous demande de lui expliquer comment faire lorsque nous avons une population vieillissante avec toujours plus de retraité·es et moins d'actif·ives.

Sur le vote du Règlement Intérieur, la direction nous informe de sa présentation au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 9 février....affaire à suivre.

M Girault hausse le ton contre notre déclaration liminaire qui accuse la direction de venir parler flex-office aux collègues de la BDV d'Arras alors qu'il·elles attendent surtout un coup de peinture sur des murs aux couleurs vieillissantes. M Girault peut se mettre en colère, nous ne changerons pas notre déclaration liminaire, tout simplement parce qu'on ne peut pas changer ce qui s'est passé. La direction devrait juste apprendre l'empathie.

APPROBATION DU PV DU CTL DU 15/11/2022

Solidaires Finances Publiques 62 était secrétaire de séance lors du CTL du 15/11/2022, le PV avait été envoyé aux autres organisations syndicales pour modifications ou remarques le 20/12/2022, celles-ci n'avaient pas eu de remarques.

Solidaires Finances Publiques 62 a remarqué une incohérence sur les règles de gestion de la restructuration des missions foncières, la direction a donc accepté notre modification et il est bien indiqué que « M. GIRAULT précise que la création du PELH est concernée par les règles de gestion des restructurations. »

Aucun report de vote n'a été demandé, Solidaires Finances Publiques 62 n'avait pas d'objection sur ce PV, nous avons donc voté pour.



LE SIP DE DEMAIN – ORIENTATIONS RELATIVES A LA TRANSFORMATION DES SIP (POUR INFORMATION)

Actuellement les réflexions se font surtout au niveau national. Plusieurs axes de travail ont été retenus :

- tirer les conséquences organisationnelles, notamment, des réformes intervenues sur la dernière période dans le domaine de la fiscalité des particuliers (prélèvement à la source, déclaration automatique, suppression de la contribution à l'audiovisuel public, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) pour recentrer les SIP sur leur coeur de métier : à savoir l'accueil généraliste et multicanal des usager·ères ainsi que les missions essentielles de gestion, tout en mettant l'accent sur le contrôle qualité des informations traitées et l'accompagnement des contribuables.
- définir une évolution de l'organisation des SIP vers des schémas moins cloisonnés et à même d'assurer la circulation de l'information entre les services pour apporter la meilleure réponse possible à l'usager·ère,
- identifier de nouveaux outils, adaptés et modernisés, ayant vocation à être mis progressivement à la disposition des services pour les accompagner dans la mise en oeuvre de ces orientations et leur permettre d'assurer le suivi et le pilotage de leurs activités.

4 thématiques majeures ont été identifiées :

- Assurer l'accueil généraliste multicanal des usager·ères particuliers :

Les SIP constituent le point d'entrée naturel et privilégié des usager·ères particuliers. Ils doivent apporter des réponses adaptées à leurs diverses sollicitations. Le périmètre de l'accueil physique réalisé par les SIP, doit être, a minima, celui exercé par les permanences dans les espaces France services (EFS). Toute demande formulée auprès d'un SIP doit être prise en charge afin de limiter les démarches d'un·e usager·ère.

L'offre d'accueil sur rendez-vous doit être généralisée et le meilleur équilibre entre rendez-vous physique et téléphonique doit être recherché, au meilleur service de l'usager·ère mais aussi au regard des ressources disponibles.

Dans la mesure où la mission d'accueil repose sur la gestion, l'exercice de cette mission implique le rattachement des agent·ères en charge de l'accueil à un service de gestion.

- Recentrer les tâches de gestion sur le coeur de métier du SIP et le développement de l'accompagnement des usager·ères :

Certaines missions actuellement réalisées par le SIP ont vocation à être prises en charge par d'autres services, comme l'activité foncière, le CSP d'initiative et le recouvrement des amendes.

Le recouvrement forcé sera lui également transféré à terme vers les PRS.

Le principe étant que l'activité des SIP soit recentrée sur leurs missions de pleine compétence qui sont :

- La mise à jour et la fiabilisation des fichiers des contribuables et la validation des données.
- Le renforcement des actions de prévention contre les erreurs et la fraude déclaratives.
- Le CSP de régularisation.
- Le recouvrement amiable et pré-contentieux.
- Le contentieux fiscal et gracieux.



- Mettre en place une organisation décloisonnée et fluide avec les autres services en charge des particuliers :

L'organisation interne des SIP a vocation à favoriser le développement d'une polyvalence des compétences des agent·es en décloisonnant les missions d'assiette et de recouvrement.

- Revisiter l'animation et le pilotage des services.

Pour effectuer la prise en compte de ces changements au niveau départemental, des actions ont été menées :

- Nomination d'un chargé de mission « Sip de demain »,
- organisation le 2 février d'un séminaire directionnel,
- élaboration d'un questionnaire et présentation des résultats lors d'un séminaire.

Un constat pour la DDFiP62, certains SIP rencontrent des difficultés, notamment en raison d'un effectif devenu trop restreint. On ne supprimera pas de SIP mais il faut réfléchir à leur organisation. Les échanges ont permis de préciser le maintien de la mission de comptabilité dans chaque SIP. Lors du séminaire, la présence de quelques chef·fes de services et de beaucoup d'agent·es a été constatée.

Concernant le versement de la prime d'accueil lors de la mise en place d'une équipe dédiée il n'y a pas de solution immédiate.

Une précision a été apportée : l'accueil ne doit pas être vu comme une punition !

Solidaires Finances Publiques remarque que pour l'instant on constate, on envisage des pistes mais on ne répond ni aux questions, ni aux inquiétudes des agent·es.

POINT SUR LES MESURES DE SOBRIETE ENERGETIQUE : PRESENTATION DU BILAN DES EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES) ET DU DISPOSITIF DE DELESTAGE (POUR INFORMATION)

Avertissement, nous vous diffusons les tableaux transmis par la direction. De beaux tableaux avec une analyse non approfondie.

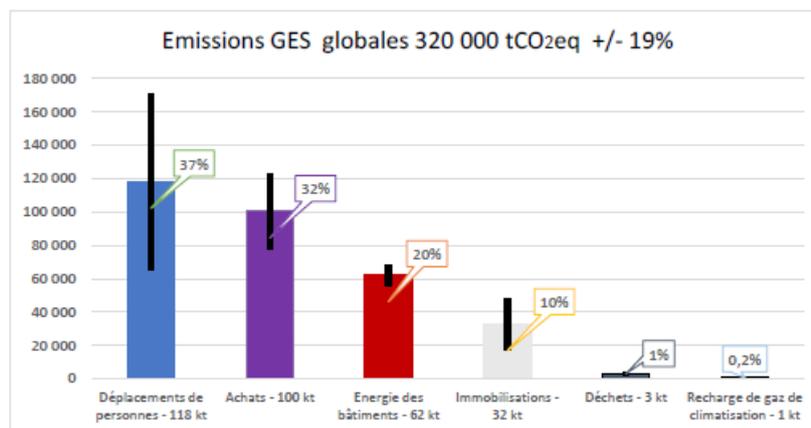
En effet, le BGES est issu d'un questionnaire envoyé début 2020 aux collègues afin de les interroger sur leurs habitudes de déplacement domicile-travail à une époque où le télé-travail était peu développé et où les restructurations NRP avaient juste commencé.

Principaux éléments du BEGES :

Périmètre : 135 directions – 100 000 agent·es – 2 798 bâtiments soit 3 000 000 m².

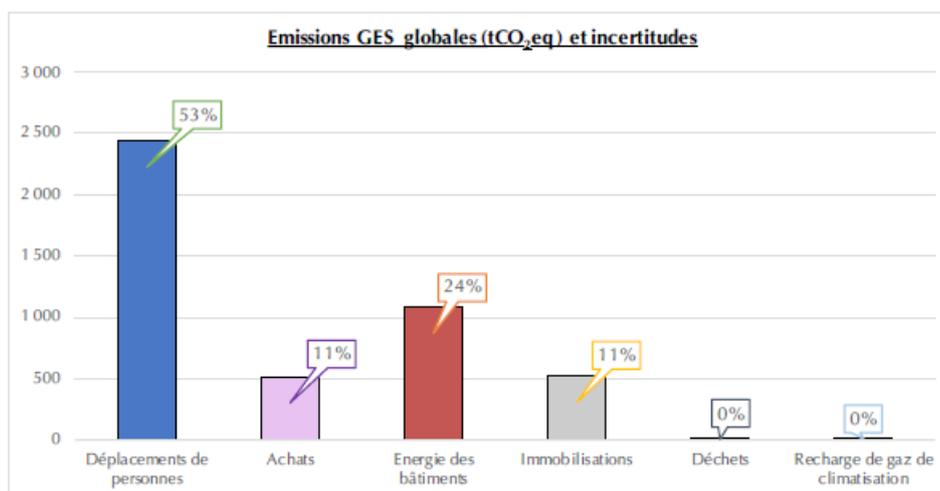


En 2019, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a émis environ 320 ktCO₂eq avec une incertitude globale de 19%. Ces émissions se répartissent de la façon suivante :



Pour la DDFIP : 28 bâtiments – 1670 poste de travail – 51 567 m² de surface brute.

En 2019, la DDFIP PAS-DE-CALAIS a émis environ 4 574 tCO₂eq +/- 19%. Ces émissions se répartissent de la façon suivante :

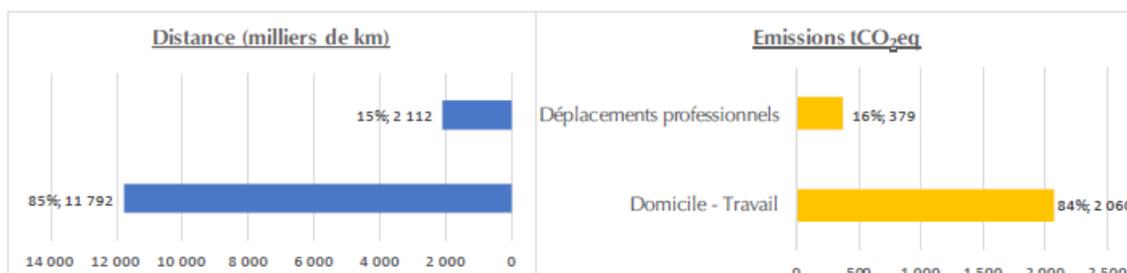


Ce poste comprend l'ensemble des déplacements de personnes : domicile/travail et professionnels.

Sur ces deux tableaux, Solidaires Finances Publiques 62 demande le taux de réponse des collègues au questionnaire.

La direction indique que 35 % des collègues de la DDFIP62 ont répondu (30 % de réponses au niveau national). La direction reconnaît que ce premier BGES avec des données 2019 permet d'avoir une photographie de départ.

Solidaires Finances Publiques 62 attend donc le prochain BGES et rappelle que le NRP aura un impact coûteux sur les déplacements domicile-travail.



Le tableau ci-dessous reprend la répartition des distances domicile-travail par tranche. 24 % des déplacements font moins de 5 km par exemple. La voiture est le mode de déplacement prioritaire, correspond à 79 % des kilomètres parcourus et 98 % des émissions de gaz à effet de serre.

Tranche (km)	Pourcentage
Moins de 2 km	12%
Entre 2 et 5 km	12%
Entre 5 et 10 km	17%
Entre 10 et 20 km	28%
Plus de 20 km	32%

Sur ce tableau, Solidaires Finances Publiques 62 rappelle que pour la distance domicile-travail supérieure à 10 km, la DDFiP62 se situe au-dessus de la moyenne nationale, nous craignons que le prochain BGES soit pire.

Solidaires Finances Publiques 62 constate que les suppressions de services et les restructurations augmentent le nombre de kilomètres parcourus par les agent·es. Nous le déplorons et le dénonçons !

Voici les pistes proposées par notre direction pour diminuer les émissions de GES :

- Favoriser le télétravail.
- Inciter les agent·es à utiliser d'autres modes de déplacements actifs par des installations techniques telles que des parkings à vélo ou la promotion du forfait mobilité durable.
- Incitation au covoiturage.
- Participation à des challenges mobilité.
- Inciter aux déplacements professionnels en transports en commun.
- Verdir la flotte.
- Mise en place de bornes électriques.
- Communication sur la localisation de bornes.
- Plan de déplacement.
- Couper l'eau chaude.
- Passer à l'éclairage par LED (pour Foch, le financement ne peut être subventionné, c'est la direction qui paiera).
- Garder les PC 6 ans au lieu de 5.
- Resserrer les services (sur un même site, il pourrait avoir des services d'un côté et une réserve foncière de l'autre qui elle ne sera pas chauffée).



Solidaires Finances Publiques 62 rappelle à la direction que la responsabilité de l'augmentation des déplacements domicile-lieu de travail lui revient et ne relève pas du choix des agent·es.

Nous interpelons la direction sur le co-voiturage et les transports urbains. Les collègues ne sont pas plus responsables des restructurations que du manque d'investissement dans les transports en commun. Nous ne sommes pas en région parisienne et le département est mal desservi. En attendant 8 véhicules de fonction et 1 vélo sont à disposition à la Direction, il sera peut-être nécessaire de revoir la disposition de ceux-ci sur tout e département.

A la phrase culte de M. Girault « la marche, c'est la santé ! » nous répondons : en effet, nous saurons vous le rappeler lorsque nous verrons des places réservées pour la direction lors des déplacements des membres du commandement !

Sur le flex-office ou co-working, Solidaires Finances Publiques 62 regrette que l'administration s'intéresse peu à la rénovation des bâtiments. Le resserrement des services ne doit pas contraindre à une dégradation des conditions de vie au travail.

Concernant l'obligation de l'administration de publier un plan de déplacement, la direction nous assure que Boulogne sera dans la première vague des communes qui seront étudiées au niveau national. Le prestataire choisi par la DG est ITER.

Solidaires Finances Publiques 62 rappelle l'urgence d'un plan de déplacement sur ce site alors que la situation se dégrade avant la fin de la gratuité des parkings aux alentours. Nous revendiquons également un choix politique engagé par tous les acteur·rices de la vie publique (élu·es, collectivités et administration) pour l'amélioration du réseau de transport en commun. Certaines communes ont fait le choix de la gratuité, c'est une piste mais il est également nécessaire de développer le réseau.

Enfin, Solidaires Finances Publiques regrette qu'aucun bilan environnemental ne soit effectué sur le tout-démat'.

BILAN de l'EDR pour 2022

Situation au 1^{er} janvier 2022 : 43 postes au Tagerfip (tous pourvus) soit 6 A, 30 B et 7 C.

Situation au 1^{er} septembre 2022 : 40 postes au Tagerfip (1 poste A vacant) soit 6 A, 27 B et 7 C.

Répartition géographique :

Arras : 11 agent·es,

Bruay Lillers : 10 agent·es,

Boulogne : 17 agent·es.

Répartition fonctionnelle :

SIE : 3 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 5 - 4 au 28 février 2022 ;

CF : 1 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 1 – 1 au 28 février 2022 ;





PF : 4 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 6 - 5 au 28 février 2022 ;
Enregistrement : 1 au 1^{er} janvier 2022 – cible:2 – 1 au 28 février 2022 ;
PTGC et PELP : 2 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 3 - 1 (PELP) au 28 février 2022 ;
SIP assiette : 3 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 2 – 3 au 28 février 2022 ;
SIP missions foncières : 2 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 3 - 4 au 28 février 2022 ;
Recouvrement/comptabilité : 4 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 2 – 4 au 28 février 2022 ;
SPL recouvrement et expertise : 19 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 14 - 21 au 28 février 2022 ;
Transverse RH/payé : 1 au 1^{er} janvier 2022 – cible : 0 – 1 au 28 février 2022.

Le but de la direction est de mieux adapter l'équipe EDR en ce qui concerne la spécialisation et la localisation.

Les équipier·ères EDR possèdent plusieurs compétences et certain·es ont évoqué la possibilité d'acquérir d'autres spécialités lors des entretiens d'évaluation.

La Direction estime que les besoins en SPL seront moindres avec la création des SGC, et espère que la polyvalence des équipier·ères permettra de couvrir les besoins d'autres services.

La mise en place de « salle blanche » en Direction où seront positionné·es des équipier·ères EDR en renfort sur une mission concernant plusieurs services est envisagée en fonction des besoins.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

http://dfp620.intranet.dgfip/missions/pilotage-ressources/strategie/Rapport_d_activite/DDFIP/rapport_d_activite/Rapport_activite/DDFIP_2022.pdf

Solidaires Finances Publiques constate que ce que le DDFiP considère comme positif, ne l'est pas forcément pour les agent·es et leurs représentant·es : son édito, sa vision des choses.

La carte de répartition des services sur le département semble bien pourvue. Elle l'est beaucoup moins si l'on retire les France Services fixes et itinérants.

L'ajout de photos et d'articles rédigés par les responsables de division rend ce rapport plus vivant.

Nous regrettons que les statistiques sur le réseau et les moyens n'aient pas été différenciées par genre.

Ce rapport montre clairement le peu d'estime de notre direction pour le dialogue social, évoqué sur deux pages : un tableau de quelques lignes précisant la répartition des sièges après les élections professionnelles, un tableau de trois lignes indiquant le nombre de CTL avec une précision sur les re-convocations.

Il est vrai qu'ajouter quelques photos sur Solidaires Finances Publiques distribuant des tracts à l'entrée des collèges des chef·fes de services, et quelques autres sur la mine contrariée du DDFiP nous découvrant à son arrivée aurait montré que tout n'est pas si positif dans les réorganisations, le remue-ménages et autres joyusetés nées dans l'esprit de notre hiérarchie.

QUESTIONS DIVERSES

*** Pouvons-nous avoir un retour du questionnaire sur le séminaire CF ?**

La note attribuée par les réponses à ce questionnaire est de 4,5/6 avec un taux de satisfaction entre 82 et 90 % en ce qui concerne les interventions.



Les agent·es auraient souhaité un temps d'échange plus important après chaque intervention.

Un second séminaire sera organisé au cours du 1^{er} semestre 2024.

Solidaires Finances Publiques rappelle que toutes les intervenant·es n'ont pas pu présenter leur sujet.

Le prochain séminaire portera sur des sujets moins techniques.

*** Pouvons-nous avoir les premières données des ratios d'occupation par site ?**

La nouvelle doctrine ne prévoit plus de s'exprimer en surface nette mais en surface brute.

On n'évoque plus les agent·es sur site, il s'agit maintenant de résident·e. Le temps de présence est pris en compte. Il est compliqué à déterminer pour les agent·es nomades, qu'il faut questionner pour connaître leurs habitudes de travail.

En intégrant les nouvelles données, on constate que pour St Pol, le ratio d'occupation est maintenant de 80 m² par agent·e, à Foch, de 20 m²....

Les postes de travail sont maintenant désignés par le terme position de travail.

*** Pouvons-nous avoir un premier retour sur les travaux de l'architecte concernant le site de Boulogne et le site d'Arras Diderot ? De plus, pouvons-nous savoir quand et où seront installés les différents PELH ?**

Pour Arras Diderot, l'architecte va proposer deux projets mais le financement est à revoir.

A Boulogne, il n'y a plus d'architecte. La division BIL détermine la nouvelle installation. Les parties assiette et recouvrement du secteur unique du SIP, seront installées dans le même espace de travail. Si nécessaire, des cloisons amovibles seront fournies.

La partie PELH bénéficiera d'une zone documentaire pour stocker les H1 et H2.

Les déménagements et réorganisations ne doivent pas gêner les agent·es du SIP pendant la campagne déclarative.

Pour Lens, la réorganisation PELH/SIP est en cours. Les bureaux d'une cellule sont remplacés.

A Longuenesse, les agent·es du PTGC seront installées au rez-de-chaussée. Le PELH sera au 1^{er} étage, dans l'espace occupé auparavant par le SPF.

*** Quand aurons-nous le plan de mobilité concernant le site de Boulogne, sachant que les difficultés pour stationner ne s'améliorent pas ?**

La réponse, en l'occurrence la non-réponse, a été faite lors de l'évocation du point sur le BGES.

*** Pouvons-nous avoir un bilan sur le foncier innovant, à savoir les listes traitées par le PTGC sur la détection automatique ?**

1063 piscines ont été détectées. Le problème est qu'il n'y a actuellement pas de tarif piscine pour toutes les collectivités. Il conviendra d'en établir lors de prochaines CCID.

Solidaires Finances Publiques rappelle que la tendance est de réserver les CCID aux communes où il y a un enjeu, certaines attendront longtemps le tarif piscine.

*** Un GT national s'est tenu sur le COM, pouvons-nous avoir un retour des réunions de services tenues en janvier sur ce point, Quelles sont les remontées de la DDFiP62 sur le COM ?**

Les sujets évoqués sont liés aux parcours de carrière, à la rémunération, à une éventuelle régionalisation des concours et à l'accompagnement de la mobilité. Il y a des demandes de précisions sur la réorganisation des missions fiscales et sur l'impact sur le contrôle fiscal.

Le COM a été jugé ambitieux. De gros doutes ont été émis sur les réalisations concrètes qui en découleront.

*** combien de dossiers sont mis de côté sur l'indemnité carburant, en attendant de pouvoir les**



valider?

La direction n'a pas de vision départementale sur les demandes rejetées ou en cours.

Au 7 mars, 218 599 demandes ont été déposées soit 80 % du potentiel éligible.

Les demandes ont été quelquefois rejetées parce que les conditions n'étaient pas remplies. Quelquefois, les rejets ont été compliqués à comprendre, il fallait retraiter la demande dans une proportion de quelques dizaines par SIP.

*** concernant le CF, il y a plusieurs départs de collègues, comment seront exercées les missions en 2023?**

L'ensemble des responsables des services de contrôle fiscal a été reçu pour évoquer l'exercice des missions en 2023.

La priorité est de reprendre en respectant les règles de sécurité. En ce qui concerne la BDV d'Arras, il ne doit pas y avoir de déplacement sur site.

Les structures vont accueillir de nouveaux·elles agent·es. La direction aura une attention particulière pour les nouveaux·elles arrivant·es.

Des journées d'études seront organisées sur différents sujets, comme l'assujettissement des locaux au modèle U en raison du caractère industriel d'une activité.

*** Quel est le bilan du théâtre d'intervention sous forme de déambulation dont les séances ont eu lieu à St-Omer et Béthune?**

Les premiers retours ne sont pas très favorables.

*** Quand le forfait mobilité durable sera-t-il versé ?**

131 demandes ont été déposées, soit le double de l'année passée. Il est versé en avril avec un reliquat en mai.

*** Combien de cadres B ont demandé le PNCD et combien ayant une priorité fonctionnelle ?**

*** Dans le CODIR du 8 mars est indiqué que "23 agent·es ont répondu à l'appel à relocalisation dont un·e en priorité fonctionnelle" pour le PNCD, pouvez-vous nous indiquer combien de collègues cadre A ont été reçus en entretien ?**

En ce qui concerne les cadres A, il y a eu 23 candidatures, 5 agent·es ont bénéficié d'un entretien pour deux postes. Il y avait une situation prioritaire.

Il y a eu 10 candidatures de cadres B.